



DECLARATION DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL DU SLECG

Le **Bureau Exécutif National du SLECG** constate avec amertume les dérives autoritaires du **Camarade secrétaire Général Aboubacar SOUMAH** dont:

1. la désaffiliation du **SLECG** par sa seule volonté de l'**Union Syndicale des Travailleurs de Guinée**
2. Les violations flagrantes des statuts et règlement intérieur dans les dispositions:

Chapitre 1: Principes Généraux

Article 3: les actes et décisions du **SLECG** n'engagent pas les membres honoraires (membres de droit) et réciproquement;

Article 5: aliéna 1: tout membre élu ne doit faire l'objet de sanctions citées dans l'article 36 (suspension, exclusion...) du règlement intérieur.

Au titre 10: Affiliations

Article 41: sur décision du conseil Syndical National, le **SLECG** peut librement s'affilier à une organisation syndicale nationale et / ou Internationale visant les mêmes buts.

Article 42: le **SLECG** se réserve le droit de se désaffilier de toute organisation syndicale nationale et/ou internationale sur décision du congrès. entre deux (2) congrès le conseil syndical peut statuer.

Au titre 11: Modification des statuts, fusion et dissolution

Article 44: Seul le congrès national est habilité à prononcer la fusion du **SLECG** avec une autre organisation syndicale sur proposition du conseil syndical entre **deux (2)** congrès. des statuts du **SLECG** amendés lors du premier conseil syndical national organisé en **Août 2018**.

Au regard de ce qui précède, le **Bureau Exécutif National du SLECG** invite l'ensemble des Enseignants de guinée à être fidèles à l'esprit et à la philosophie du **SLECG** et de l'**USTG** à savoir: la défense des intérêts matériels, moraux,



financiers de tous ses membres sur les questions relatives à l'emploi, la liberté syndicale etc..

Le **SLECG** en tant que membre fondateur de l'**USTG** reste et demeure attaché aux valeurs et idéaux de la grande centrale **USTG**.

Le **SLECG** reste reconnaissant à l'**USTG** pour son soutien constant et permanent pendant les moments de lutte pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail:

- 1. le paiement des 40% avec effet rétroactif,*
- 2. le dégel des salaires,*
- 3. la libération des camarades détenus à la Maison Centrale de Conakry,*
- 4. et l'obtention des primes d'incitation*

Vive les Enseignants de Guinée

Vive le SLECG

Vive l'USTG

Vive la paix

Unis nous vaincrons !

Fait à Conakry, le 18 Juin 2021

Pour le Bureau Exécutif National